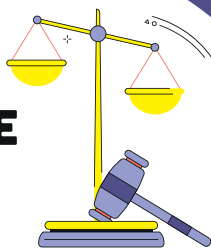


Maison de la Justice et du Droit

# PERMANENCES JURIDIQUES POUR LES MINEURS

**MERCREDI  
J'EN PARLE  
À L'AVOCAT**



# BESOIN D'EN SAVOIR PLUS SUR VOS DROITS ?

▶ **VENEZ EN PARLER À UN AVOCAT**

Consultations gratuites et confidentielles sur rendez-vous.  
Le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois de 14h30 à 16h30

La Maison de Justice et du Droit vous accueille et vous conseille gratuitement pour tous les conflits de la vie quotidienne. Quel que soit votre nationalité ou votre niveau de vie, elle vous permet d'obtenir rapidement des informations sur vos droits et les démarches à entreprendre.

En liaison avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit et grâce à l'intervention de professionnels habilités (avocats, juristes ou associations agréées) la maison de Justice et du droit vous propose :

- Un accueil et une écoute de qualité
- Des permanences d'information et d'orientation juridiques
- Des consultations juridiques par des avocats du Barreau de l'Essonne
- Des solutions pour le règlement amiable des petits conflits d'ordre civil

## VOUS AVEZ DES DROITS

### ○ DROIT DE LA PERSONNE

Domiciliation, autorité parentale, nationalité, adoption, obligation alimentaire des parents, émancipation...

### ○ PROTECTION DE L'ENFANCE

Assistance éducative, mauvais traitements, agressions sexuelles...

Pour toute demande de désignation d'un avocat de l'enfant, nous vous invitons à contacter l'Ordre des avocats au 01.69.36.02.30

## OÙ TROUVER LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT ?

📍 avenue de Saintonge  
91940 Les Ulis

✉ [mjd@paris-saclay.com](mailto:mjd@paris-saclay.com)

☎ 01 88 10 05 90

Lundi → 9h à 12h | 13h30 à 18h45  
Mardi  
Mercredi → 9h à 12h | 13h30 à 17h30  
Jeudi  
Vendredi → 9h à 12h | 13h30 à 16h15